



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



INSTITUT  
DE STATISTIQUE  
DE L'UNESCO



**OBJECTIFS**  
DE DÉVELOPPEMENT  
**DURABLE**

# Questions les plus fréquentes à propos des statistiques de l'éducation

## Thèmes

1. Données sur l'éducation de l'ISU : collecte, production et diffusion
2. Base de données de l'ISU
3. Méthodologie des indicateurs de l'éducation
4. Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE)
5. Statistiques des étudiants en mobilité internationale
6. Statistiques des finances de l'éducation

### 1. Données sur l'éducation de l'ISU : Collecte, production et diffusion

#### Quel est le rôle de l'ISU ?

L'Institut produit des méthodologies internationalement reconnues pour mesurer et suivre les tendances aux niveaux national et mondial. Il fournit des données comparatives pour les pays à tous les stades de développement, ce qui donne une perspective transnationale sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation, la culture, et la communication.

Établi à Montréal (Canada), l'ISU a été créé en 1999 afin de répondre aux besoins croissants de données fiables et utiles pour les politiques. L'Institut fournit ses données aux États membres, à l'UNESCO et au système des Nations Unies, ainsi qu'à un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, à des instituts de recherche et à des universités. [Pour en savoir plus sur l'ISU.](#)

#### Quel est le rôle de l'ISU au sein de l'Agenda 2030 pour le développement durable adopté par les États membres des Nations Unies le 25 septembre 2015 ?

En tant que source officielle des données sur l'éducation comparables au plan international, l'ISU a reçu le mandat d'élaborer les méthodologies, les normes et les indicateurs nécessaires pour réaliser l'Objectif de développement durable 4 (ODD4) sur l'éducation et les cibles clés dans les domaines de la science et l'innovation, la culture et la communication. Pour en savoir plus sur l'ODD 4

#### Quelles sont les organisations internationales qui utilisent les statistiques de l'éducation produites par l'ISU ?

L'ISU est la principale source de données sur l'éducation utilisée pour le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous ([UNESCO](#)), le Rapport sur les Objectifs de développement durable (ODD) et la base de données associée ([UNSD](#)), les Indicateurs du développement dans le monde et le Rapport sur le développement dans le monde de la [Banque mondiale](#), le Rapport sur le développement humain ([PNUD](#)), la Situation des enfants dans le monde ([UNICEF](#)) et plusieurs autres.

## **L'ISU fournit-il les données de l'éducation utilisées pour calculer l'Indice du développement humain du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement ?**

La composante éducation de l'Indice du développement humain (IDH) tel qu'il est défini dans le [Rapport sur le développement humain](#) du PNUD se calcule à partir de deux indicateurs produits par l'ISU : le nombre d'années de scolarisation espéré et la durée moyenne de scolarisation. Les données sur le nombre d'années de scolarisation espéré sont publiées dans la [base de données de l'ISU](#), sous l'intitulé « espérance de vie scolaire ». Les données relatives à la durée moyenne de scolarisation (DMS), également disponibles dans la base de données de l'ISU, sont calculées par l'ISU à partir des données sur le niveau d'éducation atteint. En ce qui concerne les pays pour lesquels l'ISU ne possède pas d'estimations de la DMS, le PNUD utilise les estimations de la base de données [Barro-Lee](#) sur le niveau d'éducation atteint, de même que ses calculs propres. Les estimations de Barro et Lee sont basées sur les statistiques du niveau d'éducation atteint provenant de l'ISU et d'autres sources. [Pour en savoir plus sur le niveau d'éducation atteint et la durée moyenne de scolarisation.](#)

## **Quelles sont les principales sources de données sur l'éducation de l'ISU ?**

Les **données administratives** sont fondées sur les statistiques recueillies habituellement chaque année par les ministères de l'Éducation nationale pour aider à gérer le système éducatif. Les données administratives sont une source de données commune à de nombreux indicateurs thématiques. La plupart des pays dans le monde disposent de systèmes assez bien développés, dans lesquels les statistiques de l'éducation comme les inscriptions, le nombre de diplômés et d'enseignants par niveau d'enseignement sont collectées, conservées et diffusées. Bien que ces systèmes collectent habituellement les données par caractéristiques individuelles de base, comme le sexe, l'âge et le lieu de résidence, ils sont plus limités en ce qui concerne d'autres types de ventilation. Certains pays sont toujours confrontés à des problèmes de qualité des données pour recueillir des données exactes sur les enseignants et les élèves.

Les **enquêtes auprès des ménages** sont une source importante sur la demande d'éducation, notamment l'accès, la participation, l'alphabétisme et le niveau d'éducation atteint. Les enquêtes nationales diffèrent en termes de couverture, de fréquence, d'objectif et de conception du questionnaire. Contrairement aux données administratives collectées moins fréquemment et par une variété d'organisations et de pays. Les enquêtes internationales, comme l'Enquête démographique et de santé (DHS, financée par USAID), et les Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS, financées par l'UNICEF), sont généralement menées dans les pays participants tous les trois à cinq ans. Les recensements de la population sont habituellement menés par les instituts nationaux de la statistique tous les cinq ou dix ans.

Les **évaluations d'apprentissage** comprennent les évaluations menées en milieu scolaire (ou basées dans les foyers, le cas échéant), conçues pour mesurer des résultats d'apprentissage spécifiques à un âge ou un niveau d'études donné. Les initiatives transnationales (régionales ou mondiales) sont fondées sur un cadre convenu d'un commun accord et respectent des procédures similaires pour produire des données comparables sur les résultats d'apprentissage. Le nombre d'évaluations nationales et transnationales entreprises dans les pays s'est développé, en particulier dans deux régions : l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Afrique subsaharienne. Bien que les

évaluations couvrent généralement le niveau d'enseignement initial, elles sont plus limitées en ce qui concerne les jeunes et les adultes.

Les **données financières et sur les dépenses** comprennent les informations sur les dépenses publiques pour l'éducation, comme le salaire des enseignants, qui sont maintenus par les ministères des Finances et/ou de l'Éducation. Les données sur les finances publiques font plus largement l'objet de rapports, mais des difficultés persistent quant à la mise à jour et au maintien des informations sur les sources privées et les autres financements. Pour connaître entièrement les dépenses de l'éducation, il est souvent nécessaire de s'appuyer sur d'autres sources de données, comme les enquêtes auprès des ménages pour les dépenses privées et les ministères ou autres organisations chargés de l'aide publique au développement.

### **Comment l'ISU collecte-t-il les données sur l'éducation ?**

L'ISU collecte chaque année les données sur l'éducation auprès des autorités statistiques nationales officielles. Chaque État membre désigne les autorités statistiques qui répondent aux questionnaires de l'ISU. Souvent, c'est le ministère de l'Éducation ou l'institut national de la statistique qui transmet à l'ISU les données sur l'éducation. Les informations collectées comprennent des données sur les programmes d'éducation et leurs résultats, le niveau d'études, l'accès, la participation, la progression, l'achèvement, l'efficacité interne, l'alphabétisme et les ressources humaines et financières à tous les niveaux d'enseignement. [Pour en savoir plus sur les questionnaires de l'ISU.](#)

### **Quelles étapes doit franchir l'ISU pour examiner les données nationales et produire des indicateurs comparables entre les pays ?**

Premièrement, les données sont soigneusement examinées afin de s'assurer qu'elles sont complètes et qu'elles satisfont aux normes et définitions internationales, telles que la Classification Internationale Type de l'Éducation ([CITE](#)). Une série de vérifications automatiques est ensuite effectuée afin de déterminer si des erreurs subsistent dans les données transmises, puis les données sont comparées aux séries chronologiques disponibles.

Deuxièmement, l'ISU envoie un rapport de données détaillé au répondant qui a transmis les données nationales, documentant les problèmes identifiés pendant le traitement des données et sollicitant des éclaircissements et/ou des chiffres révisés. Les problèmes les plus fréquents sont l'absence de métadonnées expliquant pourquoi les données sont incomplètes ou manquantes ainsi que les incohérences décelées dans les données transmises. Pendant cette vérification, l'ISU encourage les pays à faire des estimations pour les données manquantes de façon à ce que les données soient complètes et comparables au niveau international. Après cette consultation, l'ISU considère que les données sont prêtes à être utilisées pour calculer les indicateurs. En moyenne, il faut deux mois pour achever ce processus d'examen des données.

Troisièmement, pour produire des ensembles de données complets et comparables à l'échelle internationale, l'ISU doit parfois générer des estimations et imputer les données manquantes. Les estimations de l'Institut reposent sur des informations recueillies dans des publications nationales, sur des sites Web officiels ou auprès d'autres sources de données fiables (par exemple les enquêtes auprès des ménages). Une fois que les estimations ont été générées, les indicateurs sont calculés et des vérifications normalisées sont effectuées pour l'assurance qualité.

Enfin, l'ISU envoie un fichier avec les indicateurs de l'éducation calculés aux autorités nationales pour examen. Ce fichier comprend les indicateurs de 1999 à la dernière année transmise par le pays. Si aucun problème majeur n'est signalé, l'ISU procède à la publication des indicateurs.

### **Comment les données de la base de données de l'ISU doivent-elles être citées ?**

*Source : Base de données de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), <http://data.uis.unesco.org>, [date d'extraction].*

### **Pourquoi UIS.Stat est-elle la principale base de données de statistiques d'éducation comparables au plan international ?**

UIS.Stat est la seule base de données en ligne à fournir des statistiques comparables au plan international dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, de la culture et de la communication qui couvre tous les pays à toutes les étapes de développement. La base de données UIS.Stat contient les statistiques les plus à jour pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation des cibles d'éducation des objectifs internationaux comme les nouveaux Objectifs de développement durable. L'ISU utilise des normes et des méthodologies rigoureuses pour le calcul de ses indicateurs, ce qui lui permet de s'assurer que ses données sont comparables au niveau international. En fait, l'ISU est la principale source de données relatives à l'éducation de nombreuses autres bases de données en ligne, telles que la base de données EdStats de la Banque mondiale.

### **À quelle fréquence les données sur l'éducation de la base de données en ligne de l'ISU sont-elles mises à jour ?**

En septembre 2018, l'ISU est passé à la parution d'une première publication sur les données de l'éducation en septembre de chaque année. Cette publication inclut les données nationales et les moyennes régionales de l'école ou de l'année de référence se terminant l'année précédente, et elle comprend les données collectées à partir des enquêtes administratives et des enquêtes auprès des ménages, notamment les statistiques du niveau d'éducation atteint et d'alphabétisme (tous les deux ans).

Suite à cette publication, les données nationales sont mises à jour en février de l'année suivante pour compléter la publication des données de l'éducation de l'ISU relatives à la série d'enquêtes menées l'année de référence précédente.

### **Pourquoi la publication des données actuelles sur l'éducation accuse-t-elle un certain retard ?**

L'ISU s'efforce de fournir les données disponibles les plus récentes en alignant ses collectes de données sur les cycles nationaux de production des données.

Un certain nombre de facteurs sont à l'origine du laps de temps qui s'écoule entre l'année de référence des données de l'éducation publiées et l'année en cours. D'une part, les dates de début et de fin de l'année scolaire varient selon les pays : généralement, dans les pays situés au nord de l'équateur, l'année scolaire débute en septembre et s'achève en juin ; en revanche, dans les pays situés au sud de l'équateur, l'année scolaire débute en janvier et s'achève en décembre. Ces différences ont donc un effet sur la période à laquelle les données sur la scolarisation sont collectées

par les pays et transmises à l'ISU. Une fois collectées, les données sont validées par les autorités nationales à travers un processus à plusieurs étapes visant à produire et à publier des séries de données comparables au plan international. Ce processus cause un délai supplémentaire.

### **Pourquoi certains indicateurs ou données manquent-ils dans la base de données en ligne de l'ISU ?**

Il existe une variété de raisons pour lesquelles des données sont manquantes pour un pays ou un indicateur. Le plus souvent, l'ISU n'a pas reçu toutes les données nécessaires pour calculer l'indicateur pour le pays dans une année donnée. Quelquefois, les indicateurs ne sont pas publiés si l'ISU ou le pays identifient des incohérences dans les données transmises. Dans de tels cas, l'ISU entre en contact avec le pays afin de résoudre le problème.

### **Où puis-je trouver les statistiques les plus récentes sur l'alphabétisme et le niveau d'éducation atteint ?**

- Allez sur : UIS.Stat : <http://data.uis.unesco.org>
- Cliquez sur Éducation > Éducation
- Dans le menu suivant, ouvrez « Alphabétisation » ou « Niveau d'éducation atteint »

Les données peuvent aussi être téléchargées sur [UIS API](#)

### **À quelle fréquence les informations sur l'alphabétisme et le niveau d'éducation atteint sont-elles mises à jour dans UIS.Stat ?**

Les données relatives à l'alphabétisme sur [UIS.Stat](#) sont mises à jour tous les deux ans en septembre pour marquer la Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre).

Les données relatives au niveau d'éducation atteint et les estimations concernant la durée moyenne de scolarisation (DMS) sont mises à jour chaque année en septembre dans le cadre de la publication principale sur les données de l'éducation.

### **Pourquoi les données relatives à l'alphabétisme sont-elles manquantes dans la plupart des pays développés ?**

Les statistiques d'alphabétisme dans la base de données de l'ISU se réfèrent généralement à « l'aptitude à lire et à écrire, en le comprenant, un énoncé simple et bref relatif à la vie quotidienne ». Les données nationales sur l'alphabétisme sont habituellement collectées durant les enquêtes auprès des ménages ou les recensements de la population qui s'appuient sur cette définition de l'alphabétisme bien que les questions posées dans les enquêtes varient selon les pays. Un aperçu des définitions nationales est disponible dans le fichier « [métadonnées générales sur les statistiques d'alphabétisme](#) » dans UIS.Stat. Souvent, les statistiques d'alphabétisme de l'ISU sont basées sur des sources de données qui utilisent une méthode d'autodéclaration : on demande aux répondants si eux et les membres de leur famille sont alphabétisés, au lieu de leur poser des questions plus approfondies ou de leur demander de démontrer cette compétence.

La plupart des pays industrialisés ont atteint le niveau de développement où l'on considère que la majorité de la population est en mesure de lire et d'écrire. Pour cette raison, la plupart de ces pays

ne collectent plus de données pouvant être utilisées pour diviser la population en deux groupes : « alphabète » et « analphabète ».

Au lieu de demander simplement « l'aptitude à lire et à écrire, en le comprenant, un énoncé simple et bref relatif à la vie quotidienne », ces pays s'intéressent au niveau d'alphabétisme des individus. Pour ce faire, des évaluations plus détaillées de l'alphabétisme sont nécessaires, par exemple l'Évaluation des compétences des adultes qui a été réalisée dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) par l'OCDE. Les données comme celles collectées par PIAAC ne sont pas directement comparables avec les résultats de la simple autodéclaration de la capacité de lire et d'écrire d'une enquête auprès des ménages ou d'un recensement.

### **Quels sont les types de données (antérieures à 1999) dont dispose l'ISU ? Où puis-je les trouver ?**

Les données de l'ISU sur la scolarisation, les redoublants, les enseignants et tous les indicateurs connexes sont disponibles à partir de l'année de référence 1970. Les données sur l'alphabétisme sont également disponibles à partir de 1970.

- Allez sur : UIS.Stat : <http://data.uis.unesco.org>
- Cliquez sur « Éducation » dans le menu de gauche
- Choisissez l'un des tableaux qui apparaissent sous les différents thèmes (Participation, Progression, Ressources humaines, etc.).
- Cliquez sur « Personnaliser » > « Sélection », ensuite cliquez sur « Temps »
- La recherche de données historiques peut s'effectuer en sélectionnant soit un « intervalle de temps », soit une « période » et en choisissant les années appropriées, à partir de 1970.

### **Où puis-je envoyer des questions ou des demandes de données de l'ISU ?**

Veuillez envoyer vos demandes de données à l'adresse suivante : [uis.datarequests@unesco.org](mailto:uis.datarequests@unesco.org)

[Retour vers le haut](#)

### 3. Méthodologie des indicateurs de l'éducation

#### **Pourquoi les données nationales et internationales sur l'éducation sont-elles parfois différentes ?**

Les statistiques de l'éducation produites par l'ISU peuvent être différentes de celles des annuaires statistiques nationaux ou d'autres publications nationales. La plupart des discordances sont dues à des différences qui tiennent aux données sous-jacentes (données économiques ou démographiques), aux méthodologies utilisées pour calculer les indicateurs ou à la classification des systèmes d'éducation.

Les statistiques nationales et internationales d'éducation utilisent les mêmes données de base (par exemple les inscriptions scolaires). Néanmoins, les données utilisées pour le dénominateur peuvent varier (par exemple les estimations de population). Les estimations de population sont utilisées pour calculer un large éventail de statistiques d'éducation reposant sur l'âge, telles que les taux nets de scolarisation. Dans la plupart des cas, les estimations de population nationales et internationales sont réalisées à l'aide de la même source de données (un recensement ou une enquête auprès des ménages récents), mais elles n'utilisent pas obligatoirement la même méthodologie. Pour assurer la cohérence méthodologique dans tous les pays, l'ISU utilise les estimations de population de la Division de la population des Nations Unies. Ces estimations reposent sur une seule méthodologie fiable et qui est reconnue au niveau international. Les institutions des Nations Unies utilisent ces estimations pour calculer une variété d'indicateurs socio-économiques et de santé, y compris ceux qui sont liés aux objectifs de développement durable (ODD). Ces estimations sont mises à jour tous les deux ans et ventilées par sexe et par année d'âge.

Les mêmes problèmes de comparabilité internationale se posent pour les données économiques utilisées pour calculer les statistiques du financement de l'éducation. L'ISU utilise les données économiques de la Banque mondiale sur le revenu et la production nationale, telles que le produit intérieur brut. Des différences entre les statistiques du financement de l'éducation de l'ISU et celles d'autres sources peuvent donc survenir en raison de la source des données économiques.

Par ailleurs, les statistiques de l'éducation peuvent sembler différer en raison de différences qui tiennent à la classification des systèmes éducatifs au niveau national ou international. Par exemple, un pays peut fournir les statistiques d'un programme d'enseignement de base qui dure neuf ans. Cependant, au niveau international, ces statistiques peuvent être ventilées en deux niveaux d'enseignement : le primaire (par exemple les années d'études 1 à 6) et le premier cycle du secondaire (par exemple les années d'études 7 à 9). L'ISU utilise la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) afin d'assurer que ses indicateurs pour les enseignements primaire, secondaire et supérieur sont comparables au plan international. [Pour en savoir plus sur la CITE.](#)

#### **Quel type de données ventilées l'ISU produit-il ?**

En général, les statistiques de l'ISU sur l'éducation sont calculées pour la population totale, les hommes et les femmes, de façon à pouvoir mesurer les progrès réalisés en matière de disparités fondées sur le sexe. L'ISU prépare également des moyennes pour les pays regroupés par région géographique (conformément aux classifications régionales de l'UNESCO, de l'UNICEF et d'autres organismes partenaires) et par catégorie de revenus (conformément aux classifications de la Banque mondiale). S'ils ne sont pas présentés sur UIS.Stat, ces groupements peuvent être demandés par

écrit à [uis.datarequests@unesco.org](mailto:uis.datarequests@unesco.org) ([le lien envoie un courriel](#)). Les moyennes régionales pour les groupes de pays liés par un critère, comme la langue ou la religion, ne sont pas disponibles.

Les données transmises par les autorités nationales sont généralement acquises auprès de sources administratives qui, assez fréquemment, ne comprennent pas d'informations sur la zone de résidence (urbaine ou rurale) ou la richesse des ménages. Cependant, les statistiques d'éducation provenant d'enquêtes auprès des ménages comprennent généralement plusieurs caractéristiques sociodémographiques qui rendent possible l'analyse de ces groupes et d'autres groupes sous-nationaux, par exemple l'analyse selon le niveau d'éducation atteint du chef de ménage, la zone de résidence ou le quintile de richesse du ménage.

### **L'ISU collecte-t-il des données sur l'éducation spécialisée et les élèves handicapés ?**

Les données de l'ISU sur l'éducation incluent les élèves handicapés et les élèves ayant des besoins spéciaux participants aux programmes éducatifs formels. Les données ventilées selon ce groupe d'élèves sont calculées à partir des données des enquêtes auprès des ménages.

### **L'ISU collecte-t-il des données relatives à l'éducation non formelle et à l'éducation des adultes ?**

La principale collecte de données d'éducation de l'ISU collecte des données sur les systèmes éducatifs formels, qui comprennent à la fois l'enseignement initial formel et l'éducation formelle des adultes. L'enseignement initial formel correspond à l'éducation institutionnalisée et intentionnelle des personnes avant leur première entrée sur le marché du travail. Il est organisé par des établissements publics et des organismes publics reconnus. L'éducation formelle des adultes peut être conçue comme des programmes de seconde chance pour les jeunes et les adultes, et offerte dans un cadre formel similaire ou identique à l'enseignement initial. Ils n'ont pas le même âge d'entrée normal que dans les programmes équivalents de l'enseignement initial et ils peuvent avoir des durées de formation différentes, généralement plus courtes.

### **Pourquoi l'ISU révisé-t-il certaines estimations d'indicateurs au fil du temps ?**

Les indicateurs peuvent être révisés lorsque l'ISU reçoit des données sous-jacentes mises à jour, telles que des estimations de population, des données économiques ou des informations sur le système éducatif.

Tous les deux ans, la Division de la population des Nations Unies (DPNU) publie de nouvelles [projections de données de population](#) ainsi que des estimations révisées pour les années précédentes. Ces estimations et projections de données de population sont l'un des éléments clés utilisés dans le calcul de nombreux indicateurs de l'éducation de l'ISU. L'ISU recalcule systématiquement ses indicateurs à la lumière des nouvelles données de population afin de fournir les informations les plus exactes possible et de permettre la comparaison des tendances dans le temps. Par exemple, les données révisées des pays ayant une forte population peuvent avoir un impact significatif sur les estimations nationales, régionales et mondiales du nombre d'enfants non scolarisés.

De même, les indicateurs calculés à partir de données économiques, par exemple les indicateurs sur le financement de l'éducation, sont révisés à la lumière des mises à jour semestrielles effectuées par la Banque mondiale.

Les révisions des indicateurs de l'ISU résultent également des efforts déployés pour améliorer la classification des systèmes éducatifs. L'ISU travaille en étroite collaboration avec les statisticiens nationaux afin de cartographier leurs systèmes éducatifs selon la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE). Les modifications apportées à ces cartographies peuvent conduire à la révision des estimations des indicateurs.

De temps en temps, il peut arriver que les pays réexaminent leurs données historiques et transmettent à l'ISU des modifications qui occasionnent l'ajustement de certaines estimations d'indicateurs.

### **Comment l'ISU calcule-t-il les moyennes régionales ?**

#### *Moyennes régionales des données sur l'éducation*

Lors du calcul des moyennes régionales des indicateurs de l'éducation, il y a parfois des données manquantes pour certains pays. Dans ce cas de figure, la moyenne régionale est une approximation de la valeur réelle, qui reste inconnue.

À l'ISU, les moyennes régionales sont dérivées de données nationales à la fois publiables et imputées. Les données publiables sont celles qui sont soit transmises à l'ISU par les États membres, soit celles issues d'une estimation explicite réalisée par l'Institut sur la base de normes prédéterminées. Dans les deux cas, ces données sont envoyées aux États membres pour examen avant que l'ISU ne les considère comme publiables.

Lorsque les données ne sont pas disponibles pour tous les pays de la région, l'ISU impute les données nationales dans le but spécifique de calculer les moyennes régionales. Ces données imputées ne sont pas publiées.

Le calcul des moyennes régionales se fait en deux étapes :

- i) Compléter la série de données en estimant les valeurs manquantes grâce à la méthodologie d'imputation.
- ii) Lorsque la série de données est complète, la méthode de calcul des valeurs régionales varie selon que l'indicateur est un nombre absolu (par exemple le nombre d'enfants non scolarisés) ou un ratio (par exemple le taux net de scolarisation).
  - a) Dans le cas des nombres absolus, la moyenne régionale ou mondiale est simplement obtenue en additionnant les valeurs publiables et imputées de l'indicateur concerné pour les pays de la région donnée.
  - b) Dans le cas des ratios, la moyenne régionale est la moyenne pondérée du ratio concerné en utilisant son dénominateur comme coefficient de pondération. Par exemple, la moyenne régionale du taux brut de scolarisation est pondérée en proportion de la population d'âge scolaire du pays par rapport à la région.

L'ISU attribue une cote de qualité aux moyennes régionales en se basant sur deux facteurs : la mesure dans laquelle elles sont constituées de valeurs imputées et (le cas échéant) l'écart de temps entre l'année de la valeur publiable utilisée pour l'imputation et l'année de référence de la moyenne régionale. En d'autres termes, une valeur imputée pour un pays à partir d'une donnée publiable qui a deux ans de plus que l'année de référence est généralement considérée de meilleure qualité qu'une valeur imputée à partir d'une donnée publiable cinq ans auparavant.

On attribue aux moyennes régionales publiées l'un des deux marqueurs suivants :

- i) Les moyennes régionales non marquées. Ce sont celles dont au moins 60 % des données pondérées utilisées sont publiables pour les pays de la région ;
- ii) Les moyennes régionales marquées comme étant une estimation de l'ISU. Ce sont celles dont :
  - moins de 60 % des données pondérées utilisées sont publiables pour les pays de la région, et dont
  - au moins 33 % des données pondérées utilisées sont publiables, ou
  - au moins 33 % des données pondérées utilisées sont imputées à partir :
    - a) soit de données publiables situées un an avant ou après l'année manquante ;
    - b) soit de données de séries chronologiques publiables situées avant et après l'année manquante, où l'écart de temps entre l'année disponible la plus récente et l'année manquante ne dépasse pas quatre ans.

#### *Moyennes régionales pour les données d'alphabétisme*

Les moyennes régionales pour les données d'alphabétisme sont basées sur les données nationales lorsqu'elles sont disponibles. Les imputations de chaque année sont basées sur les projections mondiales de l'alphabétisme par âge spécifique ([GALP](#) - en anglais). La moyenne de chaque année, pondérée par la population du pays ou du territoire dans la région, est utilisée pour calculer les chiffres régionaux ou mondiaux. Tous les pays et territoires ayant des estimations de population nationales ou des Nations Unies sont inclus dans les chiffres régionaux. [Pour en savoir plus sur les moyennes régionales et l'élaboration des indicateurs](#)

#### **Comment les valeurs manquantes sont-elles imputées pour calculer les moyennes régionales ?**

Pour calculer une moyenne régionale fiable, tous les pays d'une région donnée doivent avoir des données disponibles. Cependant, compte tenu du fait que certains pays n'ont pas de données sur l'éducation, l'ISU doit imputer ou produire une valeur pour les données manquantes en vue de créer un ensemble complet de données régionales. Ces données nationales imputées sont produites par l'ISU dans le but de calculer des moyennes régionales, mais elles ne sont pas publiées. L'ISU attribue une cote de qualité à l'ensemble des moyennes régionales afin d'indiquer dans quelle mesure le calcul a été réalisé à partir de données imputées.

La méthode d'imputation de l'ISU vise à produire des estimations aussi objectives que possible. La qualité des imputations est étroitement liée à la qualité des informations disponibles. La méthode d'imputation de l'ISU tient compte de l'évolution dans le temps d'un indicateur donné. En général,

l'utilisation de séries chronologiques pour l'imputation de données manquantes améliore la qualité de l'estimation.

L'ISU utilise une « méthode d'imputation unique » automatisée qui crée une seule estimation pour remplacer la donnée manquante et compléter l'ensemble de données. Les méthodes suivantes peuvent être utilisées :

- i) La méthode privilégiée consiste à utiliser des indicateurs statistiquement corrélés pour imputer la valeur manquante d'un indicateur donné. Par exemple, si le ratio élèves-enseignant pour le total enseignement primaire (secteurs public et privé confondus) n'est pas disponible pour une année donnée, mais que les données relatives au secteur public sont disponibles pour une autre année, le taux de variation du ratio élèves-enseignant du secteur public entre les deux années pourrait être appliqué pour calculer le ratio élèves-enseignant total pour l'année manquante. Cette approche pose comme hypothèse que le ratio élèves-enseignant du secteur privé évolue de la même façon que celui du secteur public.
- ii) Les valeurs manquantes sont imputées à partir des données disponibles pour l'(es) année(s) la(es) plus proche(s) de l'indicateur en question.
  - Si les valeurs de l'indicateur ne sont disponibles que pour les années antérieures à l'année de la valeur manquante, la valeur de l'année la plus récente est utilisée comme valeur imputée pour l'année manquante.
  - Si les valeurs de l'indicateur ne sont disponibles que pour les années postérieures à l'année de la valeur manquante, la valeur de l'année la plus ancienne est utilisée comme valeur imputée pour l'année manquante.
  - Si les valeurs de l'indicateur sont disponibles pour les années antérieures et postérieures à l'année de la valeur manquante, les données sont imputées par interpolation linéaire entre les deux années qui sont les plus proches de l'année manquante.
- iii) Lorsqu'aucune information n'est disponible pour un pays, la moyenne régionale non pondérée d'un indicateur donné est utilisée comme valeur imputée. Étant donné que cette méthode est sensible au poids des pays de la région, la règle n'est pas appliquée aux pays ayant un poids relatif substantiel par rapport à leur région (par exemple la Chine en Asie de l'Est et Pacifique). Dans de tels cas, l'imputation manuelle est requise même si elle ne permet d'obtenir qu'une estimation non publiable. Actuellement, ce type d'estimation n'est effectué que pour une douzaine de pays environ.

### **Que doit-on comprendre lorsqu'une valeur est une « estimation de l'ISU » ?**

Lorsque les données d'un pays ne sont pas disponibles, l'ISU peut produire ses propres estimations des données manquantes en utilisant des normes établies. La méthode d'estimation utilisée dépend de la disponibilité de données connexes, telles que les données de séries chronologiques. La valeur obtenue est envoyée au pays pour validation. Ces estimations sont dénommées « estimations de l'ISU » et, dans la base de données [UIS.Stat](#), sont assorties d'une croix double (‡).

### **Quelle est la différence entre le taux net de scolarisation, le taux net ajusté de scolarisation et le taux brut de scolarisation ?**

Le taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire est le pourcentage d'enfants en âge de fréquenter l'enseignement primaire qui sont inscrits à l'école primaire. Les taux nets de scolarisation mesurent l'inscription des enfants au niveau d'enseignement correspondant à leur âge. Le taux net ajusté de scolarisation (TNAS) dans le primaire est le pourcentage d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui sont inscrits dans l'enseignement primaire ou secondaire. Il est toujours supérieur ou égal au TNS et est utilisé pour calculer le nombre d'enfants non scolarisés (par exemple,  $100\% - \text{TNAS dans le primaire} = \text{taux d'enfants non scolarisés dans le primaire}$ ). Le taux brut de scolarisation (TBS) est le nombre d'enfants inscrits dans le primaire exprimé en pourcentage de la population scolarisable au même niveau. Il mesure à la fois la capacité du système éducatif (nombre total des inscriptions par rapport à l'ensemble des enfants officiellement en âge de fréquenter un niveau d'enseignement donné) et l'inscription des enfants qui sont en avance ou en retard par rapport à leur âge. Le TNS et le TNAS peuvent varier entre 0 % et 100 %, alors que le TBS peut dépasser les 100 % dans les cas d'inscriptions d'enfants en avance ou en retard par rapport à leur âge.

Exemples :

TNS : Dans un pays, l'âge de fréquenter l'enseignement primaire est de 6 à 11 ans. Sur 100 enfants âgés de 6 à 11 ans, 80 sont inscrits dans le primaire. Le TNS dans le primaire est  $80/100$ , soit 80 %.

TNAS : Dans un pays, l'âge de fréquenter l'enseignement primaire est de 6 à 11 ans. Sur 100 enfants âgés de 6 à 11 ans, 80 sont inscrits dans le primaire et 5 sont inscrits dans le secondaire. Le TNAS dans le primaire est  $(80+5)/100$ , soit 85 %.

TBS : Dans un pays, l'âge de fréquenter l'enseignement primaire est de 6 à 11 ans. Sur 100 enfants âgés de 6 à 11 ans, 80 sont inscrits dans le primaire. Par ailleurs, 30 enfants de moins de 6 ans ou de plus de 11 ans sont également inscrits dans le primaire. Au total, 110 enfants sont inscrits dans le primaire et le TBS dans le primaire est  $(80+30)/100$ , soit 110 %.

### **Quelle est la différence entre le taux net de scolarisation et le taux net de fréquentation scolaire ?**

Le taux net de scolarisation est calculé à partir des données transmises par les autorités nationales, qui sont généralement acquises auprès de sources administratives. Ces données sont collectées par l'ISU dans le cadre de son enquête annuelle sur l'éducation formelle. Le taux net de fréquentation scolaire est dérivé des données de l'enquête auprès des ménages. Les indicateurs relatifs à l'éducation issus de l'enquête auprès des ménages sont principalement calculés à partir des données des Enquêtes démographiques et de santé (DHS) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et des enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS) de l'UNICEF.

La participation scolaire dans les sources de données administratives est mesurée selon que les élèves sont inscrits officiellement dans un niveau d'enseignement donné au cours de l'année scolaire de référence. Les indicateurs de la participation scolaire dérivés des données administratives se rapportent par conséquent à la scolarisation ; ce sont par exemple le « taux net de scolarisation » ou le « taux net ajusté de scolarisation ». Un enfant non scolarisé est un enfant qui n'a pas été inscrit dans l'enseignement primaire ou secondaire formel pendant l'année scolaire de référence.

La participation scolaire dans les enquêtes auprès des ménages et les recensements est habituellement mesurée par le fait que les élèves ont fréquenté officiellement une année d'études ou un niveau d'enseignement donné au moins un jour au cours de l'année scolaire de référence. Les indicateurs de la participation scolaire dérivés des données des enquêtes auprès des ménages se rapportent par conséquent à la fréquentation ; ce sont par exemple le « taux net de fréquentation » ou le « taux net ajusté de fréquentation ». Un enfant non scolarisé est un enfant qui n'a pas fréquenté l'enseignement primaire ou secondaire formel pendant l'année scolaire de référence.

### **Pourquoi le taux brut de scolarisation est-il disponible dans plus de pays que le taux net de scolarisation ?**

Le taux brut de scolarisation (TBS) peut être calculé sans information sur l'âge des enfants inscrits à l'école. Il s'agit du nombre d'enfants inscrits dans le primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire. Pour calculer le taux net de scolarisation (TNS), il est nécessaire de disposer d'informations sur l'âge de tous les enfants inscrits à l'école. Le TNS est le pourcentage d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire qui sont effectivement inscrits dans le primaire. Étant donné que l'âge de tous les élèves n'est pas connu dans tous les pays, le TBS est disponible dans plus de pays que le TNS.

### **Comment le taux d'enfants non scolarisés est-il calculé ?**

L'ISU calcule le taux d'enfants non scolarisés pour les enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les enfants de ces tranches d'âge qui sont inscrits dans le primaire ou dans le secondaire sont comptés comme des enfants allant à l'école ; les enfants qui ne sont pas inscrits dans le primaire ou le secondaire sont considérés comme non scolarisés.

Exemple : Dans un pays, l'âge de fréquenter l'enseignement primaire est de 6 à 11 ans. Sur 100 enfants âgés de 6 à 11 ans, 80 sont inscrits dans le primaire et 5 sont inscrits dans le secondaire. 85 enfants en âge de fréquenter l'école primaire vont à l'école et 15 enfants ne sont pas scolarisés. Le taux d'enfants non scolarisés est 15/100, soit 15 %. [Pour en savoir plus sur les enfants non scolarisés.](#)

### **Pourquoi la base de données de l'ISU contient-elle deux types de taux d'enfants non scolarisés pour les enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire et le premier cycle du secondaire ?**

La base de données de l'ISU présente des estimations sur les enfants non scolarisés calculées à la fois à partir de sources administratives et d'enquêtes auprès des ménages. Les registres administratifs et les enquêtes auprès des ménages constituent deux sources de données qui diffèrent fondamentalement quant à l'organisme qui recueille les données, la procédure utilisée, le moment de la collecte des données et le but de celle-ci. Par conséquent, les estimations relatives aux enfants non scolarisés calculées à partir d'une source de données peuvent ne pas correspondre à celles fondées sur d'autres sources de données.

### **Pourquoi l'ISU inclut-il les enfants inscrits dans le préprimaire et participant à des activités non formelles dans ses estimations relatives aux enfants non scolarisés ?**

Les enfants en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle du secondaire sont considérés comme étant à l'école lorsqu'ils sont inscrits dans l'enseignement primaire ou secondaire.

Les enfants en âge de fréquenter l'école primaire mais qui sont inscrits dans le préprimaire sont considérés comme non scolarisés pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les propriétés éducatives de l'enseignement préprimaire et les qualifications pédagogiques de ses enseignants ne sont peut-être pas conformes aux normes appliquées dans le primaire. Par ailleurs, les données relatives aux inscriptions dans le préprimaire ne sont pas disponibles pour tous les pays, ce qui rend difficile le calcul des estimations régionales et mondiales de la participation dans l'enseignement préprimaire.

Néanmoins, participer à une forme quelconque d'activité éducative n'est pas la même chose qu'être totalement déscolarisé. [UIS.Stat](#) dispose d'un indicateur qui mesure le nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter dans le primaire mais qui sont inscrits dans le préprimaire. [Pour en savoir plus sur les enfants non scolarisés.](#)

Les enfants qui participent à des programmes d'éducation non formels sont considérés principalement comme non scolarisés en raison de la nature de ces programmes et du nombre limité de données disponibles les concernant. Par ailleurs, les programmes d'éducation non formelle sont le plus souvent destinés à des enfants plus âgés, voire à des adultes. La participation à un programme d'éducation non formelle ne peut être placée sur un pied d'égalité avec une scolarisation que lorsque le programme est considéré comme équivalent à celui de l'enseignement primaire ou secondaire formel.

### **Comment l'ISU estime-t-il la demande mondiale d'enseignants**

Les projections des enseignants sont faites dans l'hypothèse d'une scolarisation complète en 2030 en utilisant les projections démographiques de la Division de population des Nations Unies (DPNU). Les projections incluent aussi un aspect d'amélioration de la qualité, qui suppose, entre l'année de base et l'année cible de projection, (i) une réduction de moitié du redoublement dans les enseignements primaire et secondaire et (ii) un ratio élèves-enseignant égal tout au plus à 40:1 pour l'enseignement primaire et 25:1 pour l'enseignement secondaire. Le calcul utilise, le cas échéant, les taux annuels nationaux d'attrition des enseignants – généralement compris entre 2,5 % et 7,5 % – pour projeter le nombre total d'enseignants nécessaires pour réaliser l'enseignement primaire et secondaire universel. Lorsque les estimations du taux annuel d'attrition des enseignants ne sont pas disponibles dans un pays, un taux général de 5 % est utilisé. [Informations détaillées sur la méthodologie de projection.](#)

### **Où puis-je me procurer d'autres informations sur la façon dont certains indicateurs sont calculés ? Par exemple le taux de survie par année d'étude ou l'espérance de vie scolaire.**

[Le glossaire de l'ISU](#) fournit des informations détaillées sur un vaste ensemble d'indicateurs, notamment des définitions, des exigences en matière de données, des méthodes de calcul, des sources de données et des traductions de termes dans les six langues officielles de l'ONU. Par ailleurs, le glossaire explique comment interpréter les valeurs d'un indicateur donné.

## **Des statistiques comparables au niveau international sont-elles disponibles sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ?**

Compte tenu de son vaste champ d'application et de la diversité de ses programmes, il est difficile de dresser un tableau complet du secteur de l'EFTP. Actuellement, les statistiques comparables au niveau international sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels collectées par l'ISU ne comprennent que les données et les indicateurs de l'enseignement professionnel et les indicateurs concernant les programmes du système éducatif formel. Les programmes de formation professionnelle élaborés par les ministères autres que celui de l'Éducation (par exemple les ministères de l'Agriculture, de la Santé, du Travail, etc.) doivent être inclus dans les enquêtes de l'ISU sur l'éducation s'ils répondent aux exigences définies dans le manuel de la CITE et dans le manuel sur la collecte des données de l'ISU. Il arrive fréquemment que les principaux partenaires nationaux de l'ISU (c'est-à-dire le ministère de l'Éducation ou l'institut national de la statistique) ne disposent pas d'informations complètes sur les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels formels proposés ou supervisés par d'autres ministères, c'est pourquoi l'ISU encourage ses partenaires nationaux habituels à collecter et inclure ces données dans celles qu'elles fournissent pour leur pays. Il convient de souligner que dans le cadre du système éducatif formel, il se peut que l'enseignement professionnel ne constitue qu'une petite partie de l'ensemble du secteur de l'EFTP et que, par conséquent, il ne puisse être utilisé comme un élément représentatif de toute l'activité d'EFTP. S'il s'agit d'analyser la diversité des programmes de l'éducation formelle, il serait donc plus judicieux de comparer l'offre formelle en matière d'EFTP aux programmes d'enseignement général. La [bibliothèque de documents](#) de l'ISU comprend une publication intitulée « [Participation aux programmes formels d'enseignement et de formation techniques et professionnels au niveau mondial : étude préliminaire](#) », qui décrit ces problèmes de mesure et explique pourquoi les indicateurs classiques des systèmes éducatifs ne peuvent être utilisés pour analyser l'EFTP.

[Retour vers le haut](#)

## **4. Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE)**

### **Qu'est-ce que la CITE ?**

La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) est le cadre utilisé pour comparer les statistiques des systèmes éducatifs des pays du monde entier. Il s'agit d'un outil important pour faciliter les comparaisons internationales, et évaluer et suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs internationaux en matière d'éducation. Elle est utilisée pour produire des données et des indicateurs comparables qui reflètent les priorités et les politiques actuelles de l'éducation. La CITE couvre l'ensemble des programmes d'enseignement formels et non formels offerts à tous les stades de la vie. La première CITE a été élaborée par l'UNESCO en 1976. Elle a été mise à jour en 1997, 2011 et 2013.

La CITE fait partie de la famille internationale des Classifications économiques et sociales des Nations Unies. Elle est la classification mondiale de référence pour rassembler, compiler et analyser des données sur l'éducation comparables au plan international. À mesure que les systèmes éducatifs évoluent, le cadre doit être mis à jour pour veiller à ce qu'il reflète les structures actuelles. L'ISU est responsable de la maintenance, de la mise à jour et de la révision de la CITE. [Pour en savoir plus sur la CITE](#)

### **Quel a été le processus de révision du cadre ?**

En 2007, les États membres ont demandé officiellement à l'UNESCO de réviser le cadre. En réponse, l'ISU a constitué un comité technique consultatif (CTC) qui a réuni 16 experts des politiques et des statistiques internationales de l'éducation. Le Groupe était composé de statisticiens nationaux, d'experts ministériels, de représentants d'organisations internationales et de chercheurs sur l'éducation du monde entier. Il a procédé à l'examen complet de la CITE 1997 afin d'identifier les domaines les plus urgents - et les plus réalisables - à réviser. Les membres du CTC ont travaillé en étroite collaboration avec l'ISU pour élaborer des propositions thématiques, qui ont été discutées lors d'une série de réunions d'experts que l'ISU, l'OCDE et Eurostat ont organisées dans toutes les principales régions.

Sur la base des retours d'information des discussions régionales, l'ISU a préparé un projet de texte qui a fait l'objet d'une consultation mondiale (juin à octobre 2010). Le texte a été envoyé à tous les États membres de l'UNESCO, notamment les ministères de l'Éducation et les instituts nationaux de la statistique, ainsi qu'aux experts régionaux et aux organisations internationales pertinentes. À l'issue de cette consultation, le document a encore été révisé et approuvé par le comité technique consultatif.

En novembre 2011, la proposition de révision a été approuvée par la Commission pour l'éducation de la 36<sup>ème</sup> Conférence générale de l'UNESCO. Elle a été officiellement adoptée par les États membres le 10 novembre 2011.

### **En quoi le cadre révisé est-il différent de la version précédente ? En quoi ces modifications affecteront-elles les statistiques internationales de l'éducation ?**

La CITE a toujours été utilisée pour classer les programmes par niveaux d'enseignement - du préprimaire aux niveaux les plus élevés de l'enseignement supérieur. Précédemment, le premier niveau (CITE 0) englobait uniquement les programmes d'enseignement préprimaire conçus pour les enfants âgés de trois ans jusqu'à l'âge officiel d'entrée en primaire. Dans la nouvelle version, ce niveau a été élargi pour inclure une sous-catégorie supplémentaire de programmes d'enseignement conçus pour les enfants âgés de moins de trois ans. Ces types de programmes destinés aux très jeunes enfants sont de plus en plus importants et répandus. Cette nouvelle disposition permettra de comparer plus facilement les données de ce sous-niveau pour la première fois.

À l'autre extrémité, la classification des niveaux supérieurs de l'enseignement a beaucoup changé. La CITE révisée comporte quatre niveaux d'enseignement supérieur par rapport aux deux catégories de la version actuelle. La principale raison de ce changement était de mieux refléter la structure de l'enseignement supérieur (Licence, Master et Doctorat) existant à travers le monde, mais qui a été introduite plus récemment en Europe à la suite du Processus de Bologne de 1999.

Une autre innovation significative est l'introduction dans le cadre du niveau d'études atteint. Pour la première fois, la CITE proposera un système pour classer les qualifications en niveaux d'études atteints. Ceci permettra aux gouvernements de mieux évaluer leurs ressources en capital humain.

### **Quand la CITE 2011 a-t-elle été mise en œuvre ?**

La Conférence générale de l'UNESCO a adopté la CITE 2011 en novembre 2011. Au cours des deux années qui ont suivi, l'ISU et ses partenaires responsables de la collecte des données ([Eurostat](#) et [OCDE](#)) ont travaillé avec les pays afin de cartographier leurs systèmes éducatifs conformément à la nouvelle classification et de réviser leurs instruments de collecte de données en conséquence. Un manuel d'utilisateurs et d'autres matériels de formation ont également été élaborés. Les premières collectes de données internationales basées sur la nouvelle CITE ont été réalisées en 2014. La mise en œuvre de la nouvelle CITE dans les enquêtes auprès ménages et les recensements a eu lieu en 2015.

### **Quelles sont les unités statistiques de la CITE ?**

Les unités statistiques de la CITE sont les programmes d'enseignement et les qualifications qui en découlent. Ces unités statistiques sont classées selon une hiérarchie de niveaux d'enseignement, fondée sur la complexité croissante des contenus éducatifs.

### **Que sont les cartographies de la CITE et où puis-je trouver les dernières versions ?**

Les cartographies de la CITE sont des représentations visuelles de la façon dont les programmes d'enseignement nationaux sont classés conformément à la CITE. Elles se basent sur la réponse de chaque État membre au Questionnaire de l'ISU sur les programmes d'enseignement nationaux. Les cartographies de la CITE sont validées par l'ISU et les pays concernés avant d'être accessibles sur le site Internet de l'ISU. Elles favorisent la transparence des statistiques de l'ISU et aident aussi les analystes à mieux comprendre et interpréter les données et les indicateurs en découlant de notre base de données internationale sur l'éducation.

L'ISU publie deux cartographies : l'une basée sur la CITE 97 et l'autre sur la dernière classification, la CITE 2011. Les cartographies de la CITE les plus récentes basées sur la CITE 2011 sont ajoutées au fur et à mesure de leur disponibilité.

### **Pourquoi ne puis-je pas trouver sur le site de l'ISU les cartographies de la CITE de certains pays ?**

Les cartographies de la CITE publiées sur le site de l'ISU doivent être validées par l'ISU et les pays concernés. Les cartographies de la CITE sont généralement créées à partir des réponses transmises par le pays au Questionnaire de l'ISU sur les programmes d'enseignement nationaux. L'ISU examine la cartographie et, si cela s'avère nécessaire, échange avec le pays sur la classification de son programme d'enseignement selon les normes de la CITE. Par conséquent, la cartographie de la CITE d'un pays peut ne pas être disponible sur le site de l'ISU, soit parce qu'elle est encore en cours d'examen, soit parce que les informations requises n'ont pas été transmises à l'Institut.

### **Les questionnaires de l'ISU sur les programmes d'enseignement nationaux sont-ils remplis et transmis chaque année ?**

Dès lors que les réponses au Questionnaire de l'ISU sur les programmes d'enseignement nationaux ont été transmises par un pays et validées par l'ISU, il n'est plus nécessaire de transmettre à nouveau le questionnaire rempli, sauf si le système éducatif a changé ou que de nouveaux programmes

d'enseignement ont été introduits. Les répondants à l'enquête de l'ISU sont invités à examiner chaque année la cartographie la plus récente de la CITE et à transmettre à nouveau leurs réponses au questionnaire si des changements sont intervenus.

### **Comment puis-je me procurer la classification de la CITE pour un diplôme ou une qualification que m'a attribué un établissement d'enseignement donné ?**

Les cartographies de la CITE fournissent des informations générales concernant la classification des programmes d'enseignement nationaux. Les cartographies nationales incluent des informations sur les qualifications ou diplômes généralement obtenus lorsque ces programmes ont été achevés avec succès. Elles comportent le nom du programme et la description des principales qualifications délivrées dans la langue nationale, mais elles ne donnent pas de liste d'établissements d'enseignement spécifiques. Néanmoins, il est important de souligner que la CITE a été conçue pour faciliter la comparaison statistique des systèmes éducatifs nationaux sur le plan international et qu'elle n'a pas pour objet d'être utilisée pour évaluer l'équivalence de diplômes ou de qualifications spécifiques obtenus dans différents établissements d'enseignement ou pays.

[Retour vers le haut](#)

## **5. Statistiques des étudiants en mobilité internationale**

### **Où puis-je me procurer des données sur les étudiants internationaux ?**

Les dernières données de l'ISU sur les étudiants en mobilité internationale sont disponibles sur [UIS.Stat](#).

- Cliquez sur « Éducation ».
- Cliquez sur « Mobilité internationale des étudiants dans l'enseignement supérieur ».
- Les tableaux dans la catégorie de données « Étudiants internationaux inscrits dans le pays d'accueil », « Étudiants nationaux inscrits à l'étranger » et « Indicateurs de la mobilité d'étudiants » présentent les données de l'ISU disponibles sur les étudiants internationaux.

### **Qu'est-ce qu'un « étudiant en mobilité internationale » ? En quoi les « étudiants en mobilité internationale » sont-ils différents des « étudiants étrangers » ? Quelle est la définition utilisée par l'ISU ?**

Un étudiant en mobilité internationale est une personne qui a franchi physiquement une frontière entre deux pays dans l'objectif de participer aux activités éducatives du pays de destination, ce dernier étant différent de son pays d'origine.

Le pays d'origine peut être défini de différentes façons (par exemple en référence au lieu de résidence usuel, à la nationalité ou au pays dans lequel des diplômes officiels spécifiques ont été obtenus). L'UNESCO, l'OCDE et Eurostat ont convenu que, pour mesurer la mobilité internationale en éducation, la définition préférentielle devait se fonder sur les antécédents éducatifs des étudiants avant leur entrée dans l'enseignement supérieur. Lorsque les pays ne sont pas en mesure de transmettre des données conformes à cette définition, ils peuvent utiliser le pays de résidence

usuelle ou permanente pour déterminer le pays d'origine des étudiants. Si cela n'est pas non plus possible et qu'aucune mesure appropriée n'existe, le pays correspondant à la nationalité de chaque étudiant peut être utilisé en dernier ressort.

Par comparaison, les étudiants étrangers sont ceux qui n'ont pas la nationalité du pays de destination (hôte).

**Les étudiants possédant la nationalité du pays de destination, mais ayant obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires à l'étranger (c'est-à-dire les citoyens revenant au pays) sont-ils comptés parmi les étudiants en mobilité internationale ?**

Oui. Depuis 2015 (ce qui correspond aux données se rapportant à l'année académique se terminant en 2013), tant que les étudiants ont franchi physiquement une frontière internationale et se sont inscrits à des programmes éducatifs, ils sont considérés comme des étudiants en mobilité internationale.

**L'ISU recueille-t-il des données sur le nombre d'universités dans chaque pays et le nombre d'étudiants dans chaque université ?**

Non. L'ISU collecte le nombre total d'étudiants inscrits à des programmes d'enseignement supérieur dans un pays donné. L'ISU ne collecte pas de données sur le nombre d'universités ou sur le nombre d'étudiants dans une université donnée.

**Pourquoi le nombre d'étudiants en mobilité internationale publié par l'ISU est-il différent du nombre publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou par le *Project Atlas* de l'*Institute of International Education* ?**

La différence entre les nombres publiés par l'ISU, l'OCDE et le *Project Atlas* est due principalement à des différences de définition et de couverture des données relatives aux étudiants internationaux.

La différence entre les données publiées par l'ISU et l'OCDE avant 2015 (soient les données se rapportant à l'année académique se terminant en 2013) est due quant à elle au fait que l'ISU et l'OCDE utilisaient des définitions opérationnelles différentes d'un étudiant international. L'ISU établissait un ordre de priorité fondé sur les antécédents éducatifs et le lieu de résidence usuel pour définir les étudiants en mobilité internationale, la nationalité n'étant utilisée qu'en dernier ressort, lorsque les deux mesures précitées n'existaient pas. L'OCDE, elle, publiait des données sur les étudiants étrangers en fonction de leur nationalité. Étant donné que les étudiants internationaux constituent par définition un sous-ensemble des étudiants étrangers, le nombre global d'étudiants étrangers de l'OCDE était ordinairement supérieur au nombre d'étudiants en mobilité internationale de l'ISU.

Cependant, depuis 2015 (ce qui correspond aux données se rapportant à l'année académique se terminant en 2013), il ne doit plus y avoir de différences entre les chiffres publiés par l'ISU et l'OCDE, car les deux organisations ont convenu d'utiliser les mêmes critères de définition des étudiants en mobilité internationale en les appliquant dans le même ordre : antécédents éducatifs, lieu usuel de résidence et nationalité.

Quant à la différence entre les chiffres publiés par l'ISU et le *Project Atlas*, les données relatives aux étudiants en mobilité internationale de l'ISU incluent les étudiants qui franchissent physiquement une frontière nationale pour s'inscrire à un programme éducatif sanctionné par un diplôme au niveau supérieur (ce sont les « étudiants en mobilité internationale en quête d'un diplôme ») et excluent les étudiants qui participent à des programmes d'échange en vue d'effectuer une partie de leurs études dans des établissements étrangers, mais dont le diplôme est décerné par leur établissement d'origine (ce sont les « étudiants en mobilité internationale en quête de crédits »), alors que les données du *Project Atlas* couvrent à la fois les étudiants en quête de crédits et ceux en quête d'un diplôme dans l'enseignement supérieur.

L'exemple suivant illustre à quel point les différences de définitions et de couverture des données de l'ISU et de l'IIE se répercutent sur les chiffres publiés par les deux instituts. La Chine a signalé à l'ISU que 96 409 étudiants internationaux souhaitant obtenir un diplôme s'étaient inscrits dans ses établissements d'enseignement supérieur en 2013. De son côté, le site Web du *Project Atlas* a indiqué plus de 356 000 étudiants internationaux en Chine pour l'année 2013, mais ce nombre comprend non seulement les étudiants en quête d'un diplôme, mais aussi les étudiants participant à des programmes courts, de moins d'un an.

[Retour vers le haut](#)

## 6. Statistiques du financement de l'éducation

### Où puis-je trouver des données sur le financement de l'éducation ?

Les dernières données de l'ISU sur le financement de l'éducation sont disponibles sur [UIS.Stat](#) :

- Cliquez sur « Éducation ».
- Cliquez sur « Ressources financières ».
- Les tableaux des différentes catégories présentent les données de l'ISU sur le financement de l'éducation actuellement disponibles.

Les travaux de l'ISU sur le financement de l'éducation – y compris les projets de renforcement des capacités statistiques – sont disponibles dans le thème « Financement de l'éducation ».

### Quelles sont les publications de l'ISU les plus récentes sur le financement et les dépenses en éducation ?

Les publications récentes sur le financement de l'éducation comprennent :

- [Qui paie pour quoi dans l'éducation? Les véritables coûts révélés grâce aux comptes nationaux de l'éducation](#)
- [Méthodologie des comptes nationaux de l'éducation](#)
- [A roadmap to Better Data on Education Financing](#) (uniquement en anglais)

## **Pourquoi les données relatives au financement et aux dépenses de l'éducation sont-elles importantes ?**

Les données relatives au financement et aux dépenses de l'éducation sont essentielles, car elles permettent de répondre efficacement aux questions les plus cruciales des politiques de l'éducation. Elles aident les décideurs à déterminer la faisabilité financière de la réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs du secteur de l'éducation et à fixer les orientations pour parvenir à l'équité dans l'offre de possibilités d'éducation. Elles sont également utilisées pour déterminer les politiques et programmes financiers particuliers qui peuvent avoir l'impact le plus positif sur la réalisation des objectifs – tels que l'amélioration de l'accès, de l'achèvement et de l'apprentissage – ainsi que pour identifier les compromis et les conséquences qui pourraient résulter de la mise en œuvre d'un ensemble particulier de décisions de financement de l'éducation.

## **Que comprend la collecte de données de l'ISU sur les dépenses d'éducation ?**

La collecte de données de l'ISU sur les statistiques du financement de l'éducation couvre les sujets suivants :

- Les dépenses d'éducation par source : administrations publiques (centrales, régionales, locales), organismes internationaux (donateurs étrangers) et secteur privé (ménages et autres entités privées, telles que les ONG et les entreprises) ;
- Les dépenses d'éducation par type de flux de financement : dépenses directes pour les établissements d'enseignement publics et privés, et transfert entre sources de financement ;
- Les dépenses d'éducation par nature dans les établissements d'enseignement publics et privés : rémunération du personnel (enseignants et non-enseignants), dépenses courantes ne concernant pas la rémunération du personnel (livres scolaires, matériel d'enseignement, services auxiliaires, administration et autres frais) et dépenses en investissements ;
- Les dépenses consenties par les ménages pour les biens et services du secteur de l'éducation à l'extérieur des établissements d'enseignement (par exemple matériel d'enseignement, uniformes ou cours privés hors école).

Les données relatives aux dépenses publiques et internationales en faveur de l'éducation proviennent des documents administratifs généralement compilés par le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation ou l'institut national de statistique, tandis que les données relatives aux dépenses des ménages proviennent des enquêtes sur les dépenses des ménages menées généralement par les instituts nationaux de la statistique.

Pour en savoir plus sur les définitions et les concepts des statistiques relatives au financement de l'éducation, veuillez consulter le Manuel d'instruction : enquête sur l'enseignement formel (2017) et le manuel *UOE Data Collection on Formal Education : Manual on concepts, definitions, and classifications* (2016) (disponible en anglais uniquement).

**Quels sont les indicateurs les plus couramment utilisés pour mesurer les efforts gouvernementaux en matière d'éducation ?**

Les deux indicateurs les plus couramment utilisés pour mesurer les investissements gouvernementaux en faveur de l'éducation sont :

- Les dépenses pour l'éducation en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), qui représentent – au sens large – les ressources disponibles pour l'éducation ;
- Les dépenses pour l'éducation en pourcentage du total des dépenses des administrations publiques (tous secteurs), qui représentent l'engagement des gouvernements en faveur de l'éducation comparé aux autres priorités publiques en matière de dépenses.

**Quels sont les indicateurs traditionnellement utilisés pour comparer les dépenses publiques par élève entre les pays ?**

Les deux indicateurs les plus couramment utilisés pour procéder à la comparaison internationale des ressources financières allouées à chaque étudiant sont :

- Les dépenses des administrations publiques par étudiant en pourcentage du PIB par habitant, un indicateur qui permet d'analyser les dépenses moyennes des administrations publiques comparées au niveau du revenu national ;
- Les dépenses des administrations publiques par étudiant mesurées en parité de pouvoir d'achat (\$PPA), un indicateur qui permet de procéder à la comparaison directe, entre les pays, de la valeur relative du financement annuellement octroyé en faveur de l'éducation. La parité du pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui élimine les différences de pouvoir d'achat entre les pays. En d'autres termes, lorsqu'une somme d'argent donnée est exprimée en \$PPA, elle permet d'acquérir le même ensemble de biens et de services dans tous les pays.